

Afrique: des droits sociaux à conquérir

Le conflit entre les salariés et la direction de l'entreprise Sprukfield, au Togo, est révélateur de l'ampleur de la violation des droits sociaux et d'un certain renouveau du mouvement syndical en Afrique subsaharienne. Mutations en cours...

Olivier BLAMANGIN, secteur Europe-International de la CGT

Le 9 novembre 2010, sur la zone franche de la capitale togolaise, cent vingt des cent trente-deux travailleur(euse)s de l'entreprise anglaise de médicaments Sprukfield se sont mis en grève. Pour faire valoir leurs droits les plus élémentaires, en refusant les semaines de travail de cinquante-sept à soixante-trois heures, le travail de nuit et les heures supplémentaires non rémunérés, l'absence de congés payés, de congés maternité et de protection sociale, les maigres salaires payés de la main à la main, sans fiche de paye et sans contrat de travail, etc. La direction de l'entreprise refuse de reconnaître le syndicat Synatratoft, affilié à la Confédération des syndicats de travailleurs du Togo (CSTT), auquel a pourtant adhéré une majorité du personnel. Après une semaine de grève, et malgré l'échec des négociations, les salarié(e)s décident de reprendre le travail. Mais la direction leur refuse l'accès à l'usine et procède à de nouvelles embauches pour occuper les postes laissés vacants. Avec le soutien de la Société d'administration de la zone franche (Sazof), elle annonce le licenciement des trois délégués syndicaux et la mise à pied des cent dix-sept autres grévistes. Une campagne internationale de soli-

La conflictualité élevée au sein des entreprises ou les mobilisations de masse contre la « vie chère » sont révélateurs d'une capacité renouvelée à créer les rapports de force nécessaires pour mener des luttes de résistance ou de changement.

(1) http://www.peuples-solidaires.org/appel-urgent-344_togo-sprukfield/.

(2) BIT, *L'Agenda du travail décent en Afrique*, 2007-2015, avril 2007.

darité est lancée, pour interpellier le gouvernement togolais sur les violations des droits dont sont victimes ces travailleur(euse)s⁽¹⁾. Les pressions se multiplient, obligeant le gouvernement togolais à réagir. Une commission interministérielle a été mise en place, qui doit rencontrer toutes les parties pour trouver une solution au conflit...

« La croissance ne se mange pas »

Par bien des aspects, ce conflit chez Sprukfield est emblématique de l'importance des violations des droits sociaux sur le continent africain : salaires de misère, négation des droits syndicaux, absence de protection sociale, précarité, incapacité des pouvoirs publics à garantir les droits, etc. Les institutions financières internationales se félicitent régulièrement de « l'élan retrouvé » par l'Afrique depuis le début des années 2000. Tirée par l'embellie des cours des matières premières, la croissance du PIB y affichait 6% de moyenne entre 2004 et 2008. Elle devrait dépasser les 5% en 2011. Mais, comme on le rappelle souvent sur le continent, « la croissance ne se mange pas ». L'économie de rente sur laquelle elle s'appuie est peu créatrice d'emplois. Faute de politiques publiques redistribu-

tives, les inégalités s'accroissent. Selon le Bureau international du travail (BIT), environ 55% des travailleurs de l'Afrique subsaharienne ne parviennent pas à s'élever au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à un dollar par jour et par personne, et environ 80% vivent avec moins de deux dollars⁽²⁾. Les multinationales qui s'installent sur le continent sont naturellement attirées par ses coûts du travail parmi les plus bas de la planète : le salaire minimum légal – lorsqu'il est appliqué – ne dépasse pas quarante-six euros par mois au Burkina Faso, trente-cinq euros à Madagascar.

Une crise subie de plein fouet

C'est dans ce contexte social déjà très dégradé que les Etats africains ont pris de plein fouet la crise alimentaire et pétrolière, puis la crise économique internationale : chute des prix des matières premières (et sa répercussion en termes de chute des ressources fiscales des Etats et de dépréciation monétaire), réduction de l'aide publique au développement, baisse des volumes des transferts financiers des travailleurs migrants, réduction du volume des investissements étrangers, etc. A l'exception de l'Afrique du Sud, les gouvernements africains ne disposaient pas de marges de manœuvre budgétaires pour engager de véritables politiques de relance, d'investissement public ou de soutien aux services sociaux. De nombreux signaux font craindre l'enclenchement d'un nouveau cycle d'endettement. Les conséquences sociales, en termes de pertes d'emplois, de pouvoir d'achat



© DR

ou d'accès aux services de base, sont particulièrement importantes dans les quelques pays dont l'industrie manufacturière est fortement intégrée au marché mondial (Afrique du Sud, Ile Maurice, etc.) et/ou pour les pays très dépendants du tourisme (Kenya, Tanzanie, etc.) et des industries extractives (Botswana, République démocratique du Congo-RDC, etc.). Selon le BIT, entre trois cent mille et trois cent cinquante mille emplois ont ainsi été perdus dans les mines du Katanga, en RDC, et plus de trente-six mille dans l'industrie automobile, en Afrique du Sud. A l'échelle du continent, l'organisation internationale estime les pertes d'emplois dans le secteur formel à plus de trois millions entre 2007 et 2009, sans être en capacité de chiffrer les conséquences dans le secteur informel...

Emblématique d'une situation sociale qui se dégrade, le conflit chez Sprukfield l'est aussi d'un certain renouveau du mouvement

Le travail décent, productif, et l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi sont à la fois une fin en soi et un moyen de lutter contre la pauvreté.

syndical en Afrique subsaharienne. Il témoigne de nouvelles stratégies d'alliances entre organisations syndicales et organisations non gouvernementales. Depuis le milieu des années 2000, la conflictualité élevée au sein des entreprises ou les mobilisations de masse contre la « vie chère » (Niger, Burkina, Guinée, etc.) sont les révélateurs d'une capacité renouvelée à créer les rapports de force nécessaires pour mener des luttes de résistance ou de changement. Le continent est entré dans un nouveau cycle de luttes sociales et politiques, dans lequel les organisations syndicales ont pris ou retrouvé une place déterminante.

La refondation du mouvement syndical

Une place retrouvée, car le mouvement syndical a joué un rôle essentiel dans les luttes anti-coloniales de l'Afrique sub-saharienne, et dans la promotion du modèle dit « des indépendances ». Nombre de figures progressistes

de la décolonisation ont été, avant d'être des leaders politiques, des responsables syndicaux : Ruben Um Nyobé au Cameroun, Sékou Touré en Guinée, Modibo Keita et Mamadou Konaté au Mali, Djibo Bakary au Niger, etc. Mais, dans le contexte des années 1960 et 1970, rares sont les pays où les grandes centrales syndicales ont su, ou pu, préserver leur indépendance. Etroitement liées à des régimes discrédités, elles ont rapidement perdu une grande partie de leur légitimité historique. Elles ont subi les coûts de buttoir des politiques d'ajustement structurel des années 1980 qui, avec leurs cortèges de privatisations, de restructuration du secteur parapublic et de réduction des effectifs de la fonction publique, ont achevé de réduire ou d'éclater leurs principales bases sociales. Le mouvement démocratique de la fin des années 1980 et du début des années 1990 a créé les conditions d'une lente recomposition, d'une « refondation »

du mouvement syndical. L'instauration du multipartisme a entraîné l'éclatement des vieilles centrales syndicales uniques ou leur prise de distance progressive avec le pouvoir politique, avec la redécouverte d'une « culture démocratique » interne aux organisations. On assiste aujourd'hui, dans de nombreux pays, à une montée en puissance des centrales syndicales les plus combatives et les plus indépendantes. Il est symptomatique que le mouvement syndical soit (re)devenu un acteur majeur de la contestation sociale au Niger, en Guinée, au Bénin ou au Zimbabwe.

L'enjeu de l'unité syndicale

Il reste que les organisations de travailleur(euse)s africaines sont naturellement confrontées aux mêmes difficultés que le mouvement syndical international. La question de l'unité syndicale est ainsi un enjeu majeur. L'éclatement des vieilles centrales uniques, s'il a eu des effets positifs, s'est quelquefois traduit par un émiettement extrême des forces, comme en RDC (plusieurs dizaines de confédérations officiellement reconnues) ou au Sénégal (plus d'une vingtaine de confédérations, pour environ quatre cent mille travailleurs dans le secteur formel). La difficulté des principales centrales à reconquérir la confiance des travailleurs a souvent eu pour conséquence la création de multiples syndicats autonomes très fragiles, isolés au sein d'une entreprise ou d'une branche professionnelle, sur des bases très corporatistes. En général l'éclatement du mouvement syndical rend plus difficile la création des rapports de force et facilite les tentatives d'instrumentalisation ou de corruption des gouvernements et du patronat. Le gouvernement camerounais ou le président Wade, au Sénégal, sont ainsi devenus des experts dans l'organisation et l'exploitation de la division syndicale. Ces

dernières années, les dynamiques unitaires ont pourtant sensiblement progressé en Guinée, au Burkina, au Bénin, au Togo, au Niger ou en Mauritanie. Elles permettent aux organisations de travailleurs de faire de nouveau entendre leur voix.

Des statuts salariaux éclatés

Le mouvement syndical est également confronté à la nécessité d'élargir ses bases sociales, dans un contexte d'éclatement des statuts salariaux. Alors que le secteur informel avait connu une décroissance importante jusqu'aux années 1980, la tendance s'est brusquement inversée et il est devenu dominant dans la plupart des pays en développement. Selon les estimations du BIT, ce secteur est passé, en Afrique, de 28% de la population active non agricole, dans les années 1970, à 55% dans les années 1990.

Le développement très rapide de la sous-traitance participe de cet éclatement des statuts salariaux. L'exemple de l'industrie extractive guinéenne est significatif. Protégés par une convention collective, les salariés du secteur minier, premier pourvoyeur d'emplois après le secteur public, bénéficient toujours d'un minimum de garanties salariales et de protection sociale. Pour réduire les coûts du travail et accroître la flexibilité, les grandes multinationales minières multiplient les recours à la sous-traitance : la Société aurifère de Guinée (SAG), qui exploite les mines d'or de Koron et Sigui, emploie ainsi un peu plus de mille cinq cents travailleurs permanents, pour autant d'employés par la sous-traitance ; à Rusal-Friguia, entreprise russe d'exploitation et de transformation de la bauxite, on compte environ mille deux cents employés permanents, pour trois mille employés par la sous-traitance. Le mouvement syndical doit se donner

Le mouvement syndical doit se donner les moyens de combattre l'individualisation et la précarisation des statuts professionnels, dont le travail informel est une des formes les plus abouties, et donc trouver les formes et les moyens d'organiser ces catégories de travailleurs.

les moyens de combattre l'individualisation et la précarisation des statuts professionnels, dont le travail informel est une des formes les plus abouties, et donc trouver les formes et les moyens d'organiser ces catégories de travailleurs.

Le chômage et le sous-emploi sont à l'origine de la plupart des situations de grande pauvreté. A peine un dixième de la population d'Afrique sub-saharienne bénéficie d'une couverture sociale minimale et les taux de pauvreté sont uniformément élevés dans les pays où les taux de couverture de la sécurité sociale sont les plus faibles.

Rassembler les forces de la société civile

Au-delà des garanties individuelles qu'ils apportent à chaque travailleur(euse), les systèmes de protection sociale, lorsqu'ils sont solidaires et non assurantiels, sont aussi des leviers macro-économiques essentiels pour la mobilisation de l'épargne interne et de puissants outils de redistribution des revenus, et donc de réduction des inégalités. De ce point de vue, le travail décent et productif et l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi sont à la fois une fin en soi et un moyen de lutter contre la pauvreté. Les salarié(e)s de Sprukfield l'ont bien compris : ils ont décidé de s'organiser collectivement en créant leur section syndicale.

Le mouvement syndical, seul, n'est pas en mesure d'imposer les alternatives nécessaires à un système libéral qui fait de la violation des droits fondamentaux un « avantage comparatif », un terrain de la compétition économique. Mais il n'y aura pas de transformation sociale majeure en Afrique sub-saharienne sans alliances et convergences des différentes familles d'acteurs de la « société civile » avec un mouvement syndical renouvelé et renforcé. ●